

Associations et collectivités : des relations à construire



Sommaire

ACCUEIL	3
Luc DE BACKER, président du RNMA.....	3
Hamou BOUAKKAZ, adjoint au maire de Paris chargé de la vie associative et à la démocratie locale	3
Collectivités et associations : des relations à construire.....	6
Luc DE BACKER	6
Jean-Pierre WORMS	6
Pierre MATHIOT	11
Henri BUSNEL	14
Échanges après interventions	16
TABLE RONDE.....	19
<i>Collectivités / associations : comment améliorer nos pratiques ?.....</i>	<i>19</i>
Comment percevez-vous les attentes réciproques entre le monde associatif et les collectivités territoriales ?.....	20
Interventions sur les attentes des villes	24
Quelles sont, actuellement, les priorités des différentes villes dans les relations avec les associations ?..	25
Échanges avec les participants	28
Quelles attentes vis-à-vis d'un travail en réseau ?.....	29
<i>Synthèse de la table ronde.....</i>	<i>31</i>
Évolution du contexte	31
Difficulté à appréhender la vie associative.....	31
Qu'est-ce qu'une Maison des associations ?.....	32
Ne serait-il pas urgent de repousser le balancier du côté de la compétence militante ?.....	32

Réseau national des Maisons des associations

Maison de la Vie Associative - 2 bd Irène Joliot Curie - 01006 Bourg-en-Bresse Cedex
04 74 23 29 43 rma@maisonsdesassociations.fr - www.maisonsdesassociations.fr



ACCUEIL

Luc DE BACKER, président du RNMA

Bienvenue à chacun de vous.

Cette assemblée générale marque une étape dans la vie de notre Réseau. En effet, c'est la première fois que notre AG est déconnectée des journées d'étude qui rassemblent deux fois dans l'année les directeurs et administrateurs des structures membres de notre réseau sur des thématiques particulières.

Nous avons voulu que l'AG soit désormais un temps important, bien identifié, permettant aux responsables institutionnels de nos maisons des Associations, à côté des responsables opérationnels, de se retrouver afin de participer à la gouvernance du réseau.

Cette journée sera organisée en trois temps. Ce matin, avec l'aide de deux intervenants, nous réfléchirons ensemble sur l'articulation entre la vie associative - que nos maisons animent sur les territoires - et les collectivités territoriales.

Cette après-midi, deux temps d'AG. D'abord, une Assemblée extraordinaire afin de modifier les statuts, dans l'intention d'associer davantage de membres à l'instance d'animation du réseau. Puis l'AG ordinaire, permettant de faire le point sur les actions en cours, sur nos finances et nos projets. Au terme du débat sur les orientations, nous serons amenés à élire notre nouveau Conseil d'Administration, qui sera chargé de porter notre projet pendant une année.

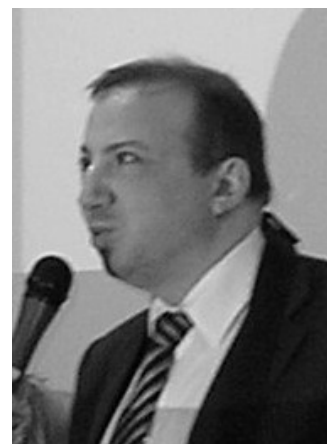
Je tiens à remercier la Ville de Paris qui nous accueille dans ses locaux pour cette journée, et plus particulièrement à l'équipe de la Maison du XIIIème qui a assuré toute la logistique.

Je vous souhaite une excellente et fructueuse journée.

Hamou BOUAKKAZ, adjoint au maire de Paris chargé de la vie associative et à la démocratie locale

Au nom de la Ville de Paris, je suis heureux de vous accueillir dans une Maison des associations qui a pour mission d'apporter son soutien aux associations. Comme vous pourrez vous en rendre compte, cette vie associative est foisonnante. Pour autant, elle se doit d'être rigoureuse et adaptable aux circonstances diverses et variées de notre vie générale. Et vous savez que ces circonstances sont difficiles pour les associations.

Un proverbe chinois nous dit que "Entre quatre mers, tous les hommes sont frères". J'aime bien commencer pour le commencement et l'historique. On peut donc dire qu'entre les quatre murs de cette Maison tous les hommes sont frères. Je suis particulièrement attaché à cette Maison des associations symbolique parce que c'est la plus ancienne de celles que nous avons créées. Elle a été ouverte en 2002.



C'est un mouvement important que se doter d'une Maison des associations par arrondissement. Il a fait de la vie associative un précurseur d'un mouvement de déconcentration et de décentralisation au profit des mairies d'arrondissement, tout en gardant l'unité de Paris.

Merci chère Joëlle pour tout ce que tu fais dans cette maison depuis 2002. Comme le disait Jean Bodin au 16^{ème} siècle "Il n'est de richesse que d'hommes". Tout le monde sait qu'on peut compter sur toi et ton équipe pour incarner ce "vibrionnement" permanent de la vie associative sur cet de arrondissement. On l'a voulue grande, mais elle ne l'est pas assez pour accueillir toute la générosité que tu y mets et toute la pluralité de la vie associative.

Cependant, chers amis, les Maisons de la vie associative ne sont pas une chose nouvelle. Les tablettes d'argile datant du sumérien relatent qu'il y avait des réunions associatives dans la ville de Nippour en Mésopotamie, à la première aurore de l'humanité. Y assistait notamment un certain Lucas, chasseur d'oiseaux, ainsi que sa fille Chulilom, fonctionnaire. Quarante cinq siècles plus tard, je ne suis pas bien sûr que nos instances de démocratie locale soient aussi pluralistes. Ceci est une autre histoire. Quarante cinq siècles plus tard tout de même, avec 4 000 associations inscrites, les vingt Maisons des associations parisiennes sont des lieux de brassage de tous les acteurs, tous les projets au sein de la cité. Face aux murailles invisibles de la ségrégation, au discrédit de beaucoup de responsables politiques gouvernementaux – j'avais promis que je ne serais pas dans le politiquement correct -, à la crise généralisée, faisons raisonner le mot de Confucius "Le tout est plus que la somme des parties".

L'union de toutes ces énergies, de toutes ces vitalités avait besoin d'un catalyseur. C'est pourquoi en 2007, le conseil de la Ville de Paris avait choisi d'adhérer au RNMA. Ce réseau des réseaux qui articule au lieu d'étouffer, qui libère au lieu de réglementer. Bref, comme disait là encore le sage de l'Empire du Milieu, le RNMA est celui qui arrose la plante qui a été semée. Si la crise gèle les sommets, les chantiers se multiplient sur le terrain.

*"Le tout est plus que
la somme des
parties."*

En particulier, je citerai le Carrefour des associations parisiennes, ce formidable lieu de ressources incarné par mon ami Bobyec, qui parle aussi bien le français que le polonais, qui produit pour toutes nos associations un grand éventail de formations qui portent aussi bien sur les choses les plus concrètes jusqu'à des formations de communication. Ce Carrefour, la maison virtuelle des associations, les futures pépinières associatives, et toutes les instances de démocratie locale (conseils de quartiers, conseils de la jeunesse, conseils des étrangers non-communautaires...), qui fleurissent au fur et à mesure des souhaits des élus qui veulent faire progresser la démocratie locale. On voit bien qu'à Paris il y a une pluralité d'instances : le conseil de rue dans le 4^{ème} arrondissement, le conseil de quartier dans le 20^{ème} : ce sont des structures qui s'adaptent au terrain et à la sociologie des habitants.

Je me permets d'insister sur la volonté que j'ai depuis le départ de dématérialiser de plus en plus nos procédures et de faire en sorte que l'accessibilité ne soit plus un problème pour la vie associative et la démocratie locale. Nous sommes en train de mettre en place une base de données qui s'appelle SIMPA qui permettra aux associations de se mettre en lien direct avec nous via le net, de s'inscrire à un annuaire, de réserver des créneaux sportifs, de télétransmettre leurs dossiers de demandes de subventions préalablement remplis. Ça va changer la vie de notre tissu associatif. Ce sera intéressant de voir avec les autres villes



comment on peut s'entraider pour augmenter l'indice de pénétration de toute la vie associative et de la démocratie locale dans toutes les strates de la vie parisienne et de la vie de vos villes.

Samedi prochain, nous allons à Paris faire le printemps de la démocratie locale, au cours de laquelle nous allons livrer l'avant-projet d'une Charte de la participation parisienne, c'est à dire un document qui va nous permettre de nous engager sur nos méthodes de concertation, de consultation et d'information des citoyens. Il ne suffit de vouloir donner la parole aux citoyens, encore faut-il la leur donner dans des conditions qui ne soient pas de la frustration. Un bel événement en perspective avec des associations et des instances de démocratie locale.

Mesdames et Messieurs, nous le voyons bien sur le terrain, la vie associative – qui n'est pas un luxe, qui n'est pas un gadget – contre la dictature de la norme, contre les appareils bureaucratiques, contre la rhétorique sur la crise et ses prophètes de malheur, la démocratie locale et associative est une nouvelle modalité d'être et d'action. Heidegger nous rappelle que la constitution fondamentale de l'être humain, c'est l'être-avec, avec l'autre et le monde.

***"La vie associative :
une nouvelle modalité
d'être et d'action."***

En ce 30 mars, nous fêtons l'anniversaire de Van Gogh, de Verlaine et de Goya. Soyons à la hauteur de ces artistes visionnaires. Mettons-nous à l'écoute mutuelle de nos projets et soyons des créateurs de lien social. Comme le disait dom Helder Camara, l'évêque des bidonvilles – je parle d'un évêque parce que, ces temps-ci, les évêques n'ont pas été vraiment à la hauteur, on se sent un peu orphelins d'évêques comme celui-là – il disait que lorsqu'on rêve à plusieurs c'est déjà une réalité. L'utopie partagée, c'est le ressort de l'Histoire. Tout ce que je vous souhaite aujourd'hui, c'est d'en écrire un petit bout. Un petit bout de l'histoire du monde associatif français.

Bonne journée.



Collectivités et associations : des relations à construire...

Luc DE BACKER

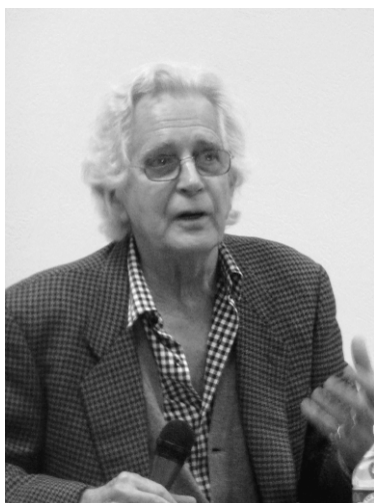
Pour commencer cette journée, nous avons voulu vous proposer les interventions de deux personnes dont le RNMA a déjà eu l'occasion d'apprécier les contributions.

Jean-Pierre WORMS est ancien député européen et ancien président de la FONDA. Nous l'avons sollicité pour présenter une étude conduite par la FONDA avec le CEVIPOF et l'ADELS intitulée "Élus, associations et démocratie en Île-de-France" auprès d'élus municipaux et d'élus associatifs pour recueillir leurs perceptions sur ce qu'ils estiment bon, droit et juste pour des relations constructives entre le monde politique et le monde associatif.

Son intervention sera suivie de celle de Pierre MATHIOT, tout en étant professeur de science politique, et directeur de Sciences po Lille est également, comme de nombreux citoyens, engagé dans le monde associatif. Nous avons déjà eu à bénéficier de ses compétences lors de rencontres de Maisons des associations du Nord Pas-de-Calais. Le thème de son intervention : "Comment être de bons partenaires ? Actions dans l'espace public et relations aux collectivités"

Jean-Pierre WORMS

La FONDA est une association de personnes physiques de promotion de l'engagement associatif : c'est à dire l'engagement des personnes qui est valorisé par le fait associatif... C'est un peu aussi la tête exploratrice des nouveaux enjeux, des nouvelles difficultés, des nouvelles données dans lesquels le monde associatif est appelé à évoluer et se développer.



C'est aussi parfois un poil à gratter du monde associatif. Les gens ne parlent pas au nom de leurs associations mais à titre personnel. C'est ce qui donne la liberté de ton à laquelle nous tenons énormément.

Cela fait plusieurs années que nous parlons de la crise du politique et la place des associations dans cette crise. Après plusieurs enquêtes sur des terrains où des associations sont un des éléments essentiels de la recomposition d'un tissu social qui se dégrade... nous sommes allés voir dans 5 arrondissements de Paris et dans 6 communes d'Île-de-France comment se nouaient sur le terrain les relations entre élus et associations. Car la territorialisation du lien social nous a paru être une dimension fondamentale.



Quelques enseignements tirés de ce travail, autour de trois thèmes :

- comment se construit l'intérêt général sur un territoire?
- comment se nouent des partenariats entre collectivités et associations ?
- comment se nouent les rapports qui font vivre une démocratie de participation ?

"La vie associative : un élément essentiel de la recomposition d'un tissu social qui se dégrade."

Comment se construit l'intérêt général sur un territoire ?

Pour construire l'intérêt général, il faut être très lucide sur les difficultés de l'entreprise. Tout le monde se réclame de l'intérêt général. En l'occurrence, dans l'action concrète, on s'aperçoit d'une part qu'il existe une formidable fragmentation de l'espace public, car les acteurs publics agissent secteur par secteur, domaine de compétence par domaine de compétence. L'horizontalité de l'intérêt général est difficile à construire compte tenu de cette compartimentation des acteurs.

Mais du côté des associations, c'est la même chose : elles se sont organisées par secteurs, le plus souvent d'ailleurs dans une relation privilégiée avec le secteur correspondant de l'appareil politique auquel elles ont à faire. Il y a également une segmentation sociale à laquelle participe la vie associative. Et puis il y a parfois la présence de plusieurs associations sur un même secteur, compte tenu du renouvellement du tissu associatif et de la très grande difficulté que les associations ont à travailler entre elles, et tout simplement à se connaître.

Par ailleurs, on constate une très grande difficulté à prendre en compte le temps large et l'espace large de l'intérêt général. Le temps est limité pour les élus par le temps du mandat, et pour les associations par le temps des financements. On est pris par le court terme et par l'urgence, mais aussi par les limites de territoires, les limites de compétences et éventuellement les jalousies, qui s'exercent en disant "que les autres ne viennent pas sur mon territoire ! ". On retrouve ce raisonnement du "chacun chez soi" aussi bien chez les associations que chez les acteurs publics.

"les Maisons des associations : un rôle absolument fondamental sur les territoires"

On a donc des difficultés à reconstruire de l'horizontalité, de la transversalité et la prise en compte suffisante d'un territoire assez vaste pour donner du sens à l'intérêt général.

A partir de là, il y a un certain nombre d'initiatives à prendre. Je n'insisterai que sur une chose, c'est le rôle absolument fondamental que peuvent jouer les Maisons des associations sur un territoire. Elles ont le rôle tout à fait important d'accueillir en offrant des services. Toutes les Maisons des associations le font : accès à des salles, des moyens de travail, Internet, de la formation...

Mais je pense qu'elles ont de plus en plus un rôle de mise en réseau des associations sur le territoire : faciliter l'intercommunication en disant "Vous savez sur cette question, il y a déjà une association qui agit". Ensuite, il y a les associations déjà présentes sur un territoire, qui



ont déjà établi des relations avec les élus et qui constituent déjà d'une certaine façon le système organisé des relations élus / associations.

Il y a en permanence des initiatives associatives, éventuellement sans prendre la forme juridique de l'association loi 1901, des groupements de personnes qui se réunissent pour faire des choses ensemble et qui ont énormément de mal à pénétrer l'espace public, y compris l'espace associatif. Il y a là un rôle tout-à-fait important des Maisons des associations pour ouvrir le fait associatif à toutes les initiatives associatives émergentes, pour donner une capacité d'intervention accrue aux initiatives des citoyens.

"Ce ne sont pas les associations en tant que telles que nous défendons, ce sont les citoyens capables d'engagement"

Ce n'est pas les associations en tant que telles que nous défendons les uns et les autres, ce sont les citoyens capables d'engagement grâce à l'action associative. Dès lors qu'il y a un problème émergent, il faut faciliter sa connexion avec le monde associatif.

Et puis, d'une certaine façon, les Maisons des associations ont à aider à faire travailler ensemble des associations qui relèvent de secteurs différents. Au cours de notre colloque, une proposition était que chaque année, les associations se disent ensemble "Prenons ensemble ce problème central auquel notre commune est confrontée : celui des jeunes en difficulté, celui des personnes âgées, de la sécurité...". Prenons un problème lourd et faisons travailler ensemble les associations quelque soit leur secteur sur ce problème. Organisons la création d'une compétence collective associative sur un problème au moins sur un an de travail pour le porter avec force auprès des élus.

Comment créer des dynamiques partenariales ?

Là encore, tout le monde dit "Il faut créer des complémentarités entre la compétence associative, la compétence des citoyens, la compétence des élus issus du suffrage universel". La légitimité politique des élus est incontestable, mais il y a également une légitimité civique des citoyens qui vient de leur engagement. Il faut arriver à organiser la complémentarité de ces forces, de ces légitimités différentes pour construire dans les faits une légitimité partagée, une dynamique partenariale.

Les choses sont beaucoup plus compliquées. D'abord, on parle des relations élus / associations, alors que nous sommes toujours dans une relation à trois et pas à deux, car il y a les services. Les services sont directement impliqués dès lors qu'on veut démocratiser la vie locale. Ils sont directement au front et il y a des jeux compliqués dans les relations entre les associations et les services.

Souvent les associations ont du mal à se repérer dans le magma des procédures et des parcours dans la décision avant d'arriver à la décision politique de l'élu. Deux possibilités : soit on s'adresse à l'élu pour démêler l'écheveau administratif et on fait de l'élu le médiateur de la relation avec les services, soit on essaie de comprendre et on s'adresse directement aux services.

Là encore les stratégies associatives sont très différentes : parfois consensuelles, parfois conflictuelles. Entre associations, il y a celles qui ont des relations privilégiées avec les élus, celles qui connaissent bien le fonctionnement des services. Bref, il y a là une problématique



très complexe, chacun étant en même temps très jaloux de ses prérogatives. Il est clair que les élus peuvent mal vivre une relation directe parce qu'elle court-circuite l'élu. Les services peuvent ne pas accepter d'être toujours mis sur le devant de la scène, pour ne pas recevoir tous les coups dans les réunions de concertation, se faire accuser de technocratie, sans jamais avoir compétence reconnue de discuter politiquement des enjeux, mais d'être simplement les gardiens de la règle technique ou administrative.

**Associations et
collectivités :
une relation
... à trois !**

De moins en moins ils acceptent d'être cantonnés dans ce rôle. Ils empiètent un peu sur le rôle de l'élu. Il y a là un domaine extraordinairement complexe à travailler de façon très ouverte, entre élus, entre administratifs et entre associations pour arriver à clarifier le rôle de chacun et à voir en quoi il y a forcément partage de compétences, afin d'en arriver à ce qui doit être de toute évidence la décision finale de l'élu.

Il y a ensuite la question de la continuité de l'action après la décision formelle, c'est à dire toute la mise en œuvre d'une décision sur laquelle se noue de nouveau un partenariat à trois avec toutes ses complexités. La décision est un moment dans un processus, mais c'est tout le processus amont et aval, qui est le processus décisionnel complexe. Le partenariat c'est la gestion conjointe de cette complexité. Il y a à ce niveau aussi des propositions d'information, de formation à la construction de cette dynamique partenariale.

Faire vivre la participation

Depuis quelques années, tout le monde s'en gausse ou s'en réclame. C'est un peu devenu une tarte à la crème. Je veux rappeler simplement que Pierre Mendès-France, qui a accompagné mon entrée en politique, dans un livre qui date de 1956 déclarait qu'une république moderne était une république de démocratie et de participation.

La participation est au cœur de la réflexion sur la recomposition démocratique depuis des décennies. Avec des moments forts : dans les années 70 il y avait des GAM, des clubs, toute une dynamique portant la renaissance de la démocratie par le terrain. Ça s'est un peu perdu avec l'idée qu'il appartient à l'État, à la loi, au parlement de gérer la transformation sociale. D'autant plus en période de crise où tout le monde attend de l'État qu'il prenne ses responsabilités. En l'occurrence, la transformation sociale, c'est en grande partie le fruit de ce travail de terrain quotidien des uns et des autres et de la cohérence mise dans ce travail de partenariat.

Le problème c'est que ce travail de participation sur le terrain, c'est aussi toute une série de difficultés voire de pièges qu'il faut savoir éviter. J'en citerai quelques uns :

- Le premier piège, c'est de mettre des instances déconcentrées, décentralisées de concertation – ce sont les différents conseils, procédures d'enquêtes ... A travers la démultiplication des procédures, on voit apparaître en fait des citoyens qui viennent ou non du monde associatif qui émergent comme les interlocuteurs privilégiés de la société civile. Et l'on voit apparaître une nouvelle couche de personnalités qualifiées pour parler au nom des autres. Et donc on transforme, qu'on le veuille ou non, une nouvelle démocratie de participation en démocratie de représentation, avec une nouvelle couche de représentants et, parfois, une nouvelle couche de notables. C'est à dire de représentants qui, comme les élus, s'installent parfois dans la satisfaction de leur statut de représentants, dans tous les honneurs que cela peut représenter : le fait qu'on s'adresse



à eux de façon privilégiée, qu'on attend d'eux un accès à la décision. C'est une porte d'entrée vers un autre monde. Et le statut de relais privilégié pour les citoyens, c'est quelque chose qui éloigne encore plus le citoyen de l'entrée dans l'espace public.

- Ce premier piège de la participation appelle à ne pas accroître le fossé entre ceux qui font partie du monde de la décision, de l'échange, de la participation démocratique. C'est au mieux 10 % de la population. Et parmi tous les autres, il y a tous ceux qui finalement sont très satisfait d'être les consommateurs du bien public, de l'espace public, des services publics. Des consommateurs râlant, récriminant, sanctionnant, exprimant leur insatisfaction par leur vote.

*une vraie
compétence de
citoyens...*

Mais il y a aussi beaucoup de gens – et de plus en plus nombreux – qui, par d'autres moyens, par le net, ont accès à la formation et à l'information, même s'ils n'ont pas les diplômes. Mais qui ont une compétence d'usagers, une vraie compétence de citoyens qui ont envie de faire valoir cette compétence sur les problèmes qui les concernent, qui sont capables dans un travail collectif, d'être aussi compétents que les experts et de créer une véritable expertise. Tous ceux-là se trouvent hors du jeu.

Et il y a non seulement ceux qui s'excluent d'eux-mêmes de la participation, mais il y a aussi ceux qui sont de fait exclus par leur origine sociale, par le lieu où ils habitent, par leur origine ethnique, par toute une série d'autres handicaps. Il y a toute une série de moyens à prendre : pour les femmes, pour les personnes âgées pour ouvrir et renforcer cette capacité latente de participation.

Il se trouve que par le travail de la l'Institut de gestion déléguée qui a créé une conférence de citoyens (c'est à dire 15 citoyens tirés au sort par l'intermédiaire d'un institut de sondage) ont été mis au travail sur un problème particulier qui est la participation des usagers à l'amélioration des services publics. Ils sont allés visiter, interviewer sur des

*... mais des
gens qui
s'excluent ou
sont exclus...*

questions de services publics à Nantes, à Grenoble et l'agglomération niçoise. Ils ont rencontré énormément de monde. Entre les visites de terrain, ils travaillaient chez eux sur des documents recueillis et en allant interroger dans leurs villes des gens et des élus qui leur faisaient des réponses absolument stupéfiantes "Occupez-vous de vos affaires : vous allez poser des questions beaucoup trop compliquées pour vous". Ils se sont heurtés à ce mur de verre qui fait que les gens estiment qu'"on

travaille bien pour les citoyens, mais qu'ils nous foutent la paix, qu'ils nous laissent travailler !". On est arrivé à cette extraordinaire conclusion que ces 14 personnes tirées au sort, dont certaines n'avaient pas cette habitude, en sont arrivées à un niveau de compétence qui a bluffé non seulement tous les gens qui participaient à la conférence, mais aussi tous les dirigeants des services concernés de l'eau, des transports, des traitements des déchets... Donc il existe une vraie compétence latente chez les citoyens.

- C'est le dernier élément essentiel : faire vivre une démocratie de participation, c'est aider à ouvrir l'espace à cette compétence, aider à consolider cet empowerment, cette "capacitation". C'est aussi un des rôles tout à fait essentiel que peuvent jouer les Maisons des associations.



Pierre MATHIOT

Ce thème suppose qu'il sera nécessaire de conclure par des propositions. Or la position de l'universitaire est souvent commode : critiquer, stigmatiser ce qui se fait. Mais ne rien proposer. Cependant j'ai une pratique associative et je connais les contraintes de ce milieu : je suis militant associatif dans des structures scolaires à Lille-sud, je suis membre du Conseil national du Sida (lieu d'expertise regroupant de très grandes associations notamment Act Up et Aides). J'ai présidé une crèche associative.



Au cours de sa présentation, l'adjoint au Maire de la Ville de Paris a parlé, dans une même approche et dans le même esprit, de déconcentration et de décentralisation. Or ce sont deux choses différentes : les associations doivent se demander si le politique déconcentre ou décentralise. En droit, l'État, y compris municipal, déconcentre quand il réorganise ses compétences tout en les conservant. S'il décentralise, l'État abandonne des compétences à d'autres.

Le premier point que je souhaite aborder est le « francocentrisme » avec lequel nous abordons les associations. Tocqueville, il y a 170 ans, écrivait sur l'importance du pouvoir associatif dans une acception différente de ce qu'elle est aujourd'hui dans le système français. Par ailleurs, aux États-Unis, il est question de communautés et non d'associations.

La relation de ces communautés avec le système politique est totalement différente de la nôtre, notamment car les communautés ne sont pas financièrement dépendantes du champ politique grâce à un système de dons, de legs et une fiscalité très favorable qui leur permet d'avoir besoin de peu ou pas de subventions publiques pour travailler.

En France, une sorte de confusion règne entre espace public et espace politique. Dans d'autres pays (États-Unis, Allemagne...), l'espace public réunit des acteurs dont l'intérêt commun est d'agir, selon les termes de philosophes de la fin du XIXe (notamment RENAN), pour « produire la société ». Parmi ces acteurs publics se trouvent les acteurs politique mais aussi les syndicats, les associations, etc. En France, espace public et espace politique se confondent souvent : nous sommes très vite ramenés à l'espace et aux jeux politiques de l'élection et de la légitimation par l'élection.

Aux États-Unis, les communautés ne sont pas en concurrence avec le politique, elles ne sont pas instrumentalisées, elles sont indépendantes financièrement. En France, l'engagement associatif est souvent un préalable à un engagement politique : ce fut le cas des groupes d'action municipale (GAM) à Grenoble (où ils furent notamment à l'origine de la prise de la Ville de Grenoble par la Gauche en 1977), mais aussi à Roubaix et Tourcoing. Aux États-Unis, de tels faits sont rarissimes, la place des associations est totalement différente.

***"En France, espace public
et espace politique se
confondent souvent."***



En résumé, comment une association peut-elle agir dans l'espace public, dans la durée, en étant efficace et sans se brûler au feu du politique ?

Il faut se déprendre de l'illusion de la pureté absolue. En politique ce fut le cas des Verts qui, très longtemps, ont entretenu un rapport ambigu à la politique en essayant de défendre une forme d'illusion de la pureté et qui, en reprenant KANT, avaient des mains blanches mais en fait n'avaient pas de mains. Il faut donc aller au contact de l'espace public et, dans le cas français, entretenir des relations avec la politique.

La question est alors de savoir quelle est la distance à produire, coproduire pour que champ associatif et champ politique soient efficaces sans que l'un tente d'avoir la suprématie sur l'autre.

Quelle distance pour coproduire efficacement ?

Ensuite, il faut savoir de quelle association il est question. En France, le champ associatif est paradoxalement fort : un million d'associations environ, en valeur absolue. Toute association, quels que soient ses buts, participe à la production de l'espace public.

Mais il y a hyper-compétition dans le champ associatif, multiplicité des bonnes causes. De ce fait, les acteurs du champ politico-administratif se retrouvent dans une situation paradoxale. Ils peuvent utiliser la vivacité du champ associatif, sa très grande diversité comme preuve de leur capacité à faire vivre l'espace public, mais ils peuvent tout autant user de son foisonnement pour affaiblir ce monde associatif. En effet, pour eux, des associations petites et nombreuses sont preuve de vigueur, mais une association très puissante peut les concurrencer sur le champ politique (par exemple, dans des villes moyennes, association contre la création d'un site de déchet qui passe du statut de partenaire de l'équipe municipale à celui d'adversaire et finit par constituer une liste politique et l'emporter aux élections).

Cet effet pervers implique que les acteurs politiques sont en grande difficulté, dans un contexte de raréfaction, pour affecter les moyens publics dont ils disposent. Ceci provoque des effets « guichet » ou « jeu de boules ». Les commissions permanentes des collectivités départementales ou régionales passent trois heures à voter des subventions qui vont de 100 à 100 000 euros et de la rénovation d'un jeu de boules à la délégation de service public.

La difficulté pour affecter les moyens

La diversité associative est donc bien une ressource paradoxale pour les acteurs politiques : au lieu de choisir, de décider, ce qui est une action politique, on saupoudre. Au lieu d'inciter les associations ayant les mêmes buts à se regrouper, chacune recevra « 1 000 euros ». Mais le champ politique a-t-il mission à organiser le champ associatif ?

Le champ associatif est en permanence débordé sur ses côtés par la création de nouvelles structures. Très souvent, localement, il existe un système sur le modèle du système syndical belge, celui du « close shop ». Du « j'ai ma carte, j'ai mes subventions », on passe au « j'ai mes entrées aux Conseils général et/ou régional, j'ai mes aides ».

Le système associatif est donc fermé aux outsiders. Le coût pour devenir un insider, souvent symbolique (être à côté du Maire sur une estrade) est tellement élevé que, consciemment ou inconsciemment, l'insider refuse l'entrée à de nouveaux partenaires. Cet état de fait joue



contre l'esprit associatif même qui est celui de l'ouverture, de la diversité, de l'encouragement à s'engager.

Dans la même perspective, la démocratie participative a des effets paradoxaux et elle est, quand même et avant tout, l'image de la crise fondamentale de la démocratie représentative. Une démocratie au fil de l'eau, au jour le jour, pose question. D'abord sur l'effet insider/outsider : les associations intégrées à la démocratie participative ont tendance à s'encroûter, à se bureaucratiser, à devenir les interlocuteurs « officiels ».

Les Assises de la Ville de Lille, par exemple, regroupaient 500 personnes et certains spectateurs ont interpellé des personnes ayant la parole par « Vous qui êtes de la Mairie », elles ont eu comme réponse « Mais non, je représente telle association ». Une telle confusion des genres et des rôles est fondamentalement préjudiciable à la conception du fonctionnement associatif.

Pour qu'une association soit la plus efficace, elle doit être la plus proche possible du soleil, des décideurs, sans se trouver identifiée à ce soleil. Ce qui implique que certains associatifs devenus élus demeurent associatifs et que certains maires suscitent la création d'associations qu'ils contrôlent en sous-main (phénomène souvent mis en lien avec la démocratie participative au niveau des quartiers).

Quoi faire ?

Cette diversité des situations et contextes induit 5 types idéaux : partenaires, obligés, clients, subordonnés, adversaires ou concurrents. Le pire est d'appartenir à plusieurs types. Comment faire alors pour travailler réellement en partenariat ?

D'abord être professionnel. Il faut donc former les acteurs associatifs (à monter des dossiers de subventions, à aller chercher les financements). C'est la « capacitation » à l'américaine. Il faut aussi les diplômer (formation continue) : avec des diplômes, un associatif est légitime face à un politique ou un administratif. Dans le Nord-Pas-de-Calais, une réflexion est menée sur la labellisation : une collectivité territoriale pourrait mettre des moyens en formation continue pour des associatifs en échange d'un système d'affiliation.

***Le système
associatif est fermé
aux outsiders***

C'est ce que fait la Commission européenne, selon un système très complexe qui peut-être décliné ainsi : une association de défense des droits des animaux peut être enregistrée auprès de la Commission européenne après avoir montré patte blanche pour prouver qu'elle est active dans son domaine ; en contrepartie, elle a accès aux informations, aux débats, aux discussions concernant son domaine d'intervention et elle a des droits à la formation. Ce dispositif est très complexe pour 27 états, mais au niveau d'une région, d'un département, d'une ville, il peut être intéressant et il évite les associations fantoches ou celles qui sont, de fait, des sociétés en nom personnel.

Le deuxième enjeu est le poids collectif, en cela le RNMA est exemplaire. Il s'agit de toutes les formes d'action en réseau :

- réseau local, sur une base géographique, quel que soit le thème de travail ; c'est le cas des Maisons des associations (MDA), sauf de celles qui sont des succursales de mairies ;



- réseau global, selon des thèmes ; c'est le cas du TRT-5, qui est un réseau de réseaux d'associations de lutte contre le SIDA, spécialisé dans le suivi des recherches médicales sur les vaccins ; le coût d'entrée est élevé car une spécialisation très grande est nécessaire, les réseaux existants ont regroupé leurs experts en un réseau qui pèse davantage en terme de compétence, expertise, etc.

*Le réseau local
maximise les
capacités
associatives*

Cette forme de travail en réseau permet de maximiser les capacités lors de recherches collectives de financement or chacun sait qu'il est très difficile de trouver des sources de financement, sinon pérennes, du moins pluriannuelles. Elle permet également de mutualiser, par exemple, la comptabilité.

Le dernier point est le développement de chartes de bonnes pratiques, afin d'apparaître sans reproche aux yeux des acteurs politiques et sociaux. Ces chartes doivent aborder le champ du politique, des subventions, etc. C'est une nécessité politique pour les associations.

Henri BUSNEL

Mon intervention va se situer du côté du "comment": comment faire ? comment faire mieux ? comment faire mieux ensemble ?

Elle prend appui sur une note qui fait partie du dossier préparatoire à cette rencontre et qui avait été rédigée en vue de la journée organisée en janvier 2008 par la Conférence permanente des coordinations associatives (CPCA), intitulée : « Un partenariat construit et constructif, un projet de longue haleine ».

La réflexion du RNMA se structure autour de trois mots-clés : connaître, soutenir et construire ensemble un jeu collectif.

Le terme « connaître » a une première signification : « se connaître ». Nous voyons bien dans nos pratiques que les associations elles-mêmes ne se connaissent pas. Elles n'ont pas une vision d'ensemble de ce qu'est le champ associatif au niveau local.

Connaître, c'est aussi connaître ses partenaires. Il faut améliorer l'interconnaissance entre des acteurs locaux. L'expérience conduite depuis un an avec le CNFPT (Centre national de la fonction publique territoriale), à travers les formations que nous réalisons, a l'avantage de mettre en situation de formation réciproque, associations et agents des collectivités territoriales. La connaissance du champ associatif n'est pas la chose la mieux partagée ni par les collectivités territoriales ni par les associations. La connaissance des rouages des collectivités n'est pas très connue du secteur associatif.

La seconde signification, c'est de créer de la connaissance concernant le champ associatif. Le partenariat que nous avons initié avec le laboratoire MATISSE, le Centre d'économie sociale de la Sorbonne, pour la mise en place des observatoires locaux de la vie associative est une dimension particulièrement importante de notre action. Un vrai paradoxe existe : autant les grandes tendances nationales commencent à être connues, autant est constatée une méconnaissance partagée du tissu associatif local. Alors que fleurit un discours de la « reconnaissance » de l'action "irremplaçable", "essentielle" des associations, il n'existe pas une « connaissance véritablement partagée » sur les évolutions du secteur associatif. Le travail engagé depuis plusieurs mois sur les observatoires locaux doit permettre de créer de



la connaissance commune, donc partageable entre élus, associations, universités et autres partenaires. C'est donc un outil potentiel de déverrouillage des esprits et des relations. C'est un instrument pour agir car nous sommes là en tant qu'acteurs.

Notre second mot-clé est « soutenir ». Les Maisons des associations sont des lieux situés sur des territoires et, dans notre esprit, le soutien au milieu associatif est à intégrer à une réflexion plus vaste sur le développement territorial. Une politique de soutien à la vie associative est à réfléchir à différents niveaux territoriaux : de la proximité au territoire élargi, du quartier au pays, en passant par la commune et l'intercommunalité. On sait que chaque commune ne peut disposer de toutes les expertises nécessaires pour soutenir par exemple les employeurs associatifs. La solution peut être de mettre en relations une commune-centre et les communes voisines. Le soutien peut également s'appuyer sur la mutualisation : les services communs qui peuvent être mis à disposition de toutes les associations d'un territoire : aide logistique, groupements d'employeurs... mais aussi les ressources et soutiens que chaque association peut mettre à disposition des autres, sous des formes diverses, y compris les parrainages entre associations.

***Concevoir le soutien
comme une action
de développement
territorial***

***Créer de la
connaissance
partagée***

Le troisième mot-clé est "construire". Il englobe au moins deux idées. La première est de construire un espace associatif autonome. Cette notion d'autonomie a été à l'origine de débats au sein du Réseau. Autonomie ne signifie pas indépendance car nous sommes interdépendants. Les associations ont besoin de lieux pour réfléchir entre elles, pour mutualiser des compétences, pour discuter et agir de façon collective, pour construire et émettre des propositions qui leur permettent se faire entendre. Le document fourni dans le dossier préparatoire fait état de diverses idées (instance de représentation locale du secteur associatif, type Conseil local de la vie associative). A chacun de trouver ses solutions.

La seconde idée est de créer un cadre favorable au partenariat : instances de dialogue à faire naître entre le secteur associatif organisé et les collectivités, en reliant les enjeux associatifs et locaux. On pourrait en ajouter une troisième : faire du RNMA un lieu où les acteurs de différentes villes réfléchissent ensemble aux possibilités de progresser dans leurs façons d'agir.

Luc DE BACKER

Ces trois interventions ont permis de pénétrer la complexité de la réalité des liens entre les élus désignés par le suffrage universel et démocratiquement reconnus et les structures associatives, plutôt issues d'initiatives de citoyens qui se regroupent. Comment faire vivre ensemble, au service du bien commun, ces deux réalités, comment trouver la bonne distance. Si ce qui se passe entre élus et associations est à peu près clair, il reste à envisager la place des Maisons d'associations à l'interface entre pouvoirs publics et citoyens regroupés en associations. Quel positionnement, quelle bonne distance, quelles initiatives pour une Maison des associations qui se veut lieu d'émergence des idées de citoyens en tant qu'acteurs de la vie civile et des élus municipaux, départementaux ou régionaux. Quelle position médiane trouver dans ce champ très complexe ?



Échanges après interventions

Julien ADDA, représentant de la CPCA

Je réagis moins en tant que représentant de la CPCA qu'en tant que participant au débat. Je suis en accord profond sur les constats et un certain nombre de propositions qu'a fait Jean-Pierre WORMS. J'ai été interpellé par la description très intéressante fournie par Monsieur MATHIOT sur la situation des « associations » aux États-Unis. Je suis allé récemment aux États-Unis et je n'ai pas rapporté les mêmes éléments que lui.

Je pense qu'il faudrait commencer par dire que, globalement, notre système de relation partenariale tripartite, construit depuis des décennies, entre associations, pouvoirs publics et services administratifs a globalement bien fonctionné. Il faudrait pouvoir le dire et le redire afin de ne pas être dans des logiques systématiques de rupture, surtout dans des visions comparatives qui sont aujourd'hui difficiles à positionner. La régulation des territoires aux États-Unis dans la relation entre citoyens, pouvoirs publics et système entrepreneurial ou marchand ne me semble pas avoir produit les meilleurs effets. Le système français a donc, je le redis, globalement bien fonctionné et il y a des logiques de réformes à mettre en œuvre pour qu'il continue de fonctionner.

La remise en cause de la prérogative de l'État de définir l'intérêt général

Le mouvement associatif a fait des propositions de réforme, notamment sur la question clé de la représentativité qui n'a été pas complètement abordée jusqu'à présent. Le système européen a été cité, nous avons des propositions, actuellement soutenues devant le Parlement européen, du statut d'associations européennes. Le modèle français de portage d'associations européennes est précisément celui qui a été pris comme référence, c'est-à-dire une labellisation sur la base de critères. Ce système a été proposé en France pour la première Conférence de la vie associative en 2005. Il n'a pas été repris. Il aurait permis de distinguer au niveau national, régional, local, les associations les plus représentatives. Ce principe était aussi considéré par les associations comme dangereux car il fallait faire très attention de savoir où placer le curseur sur cette institutionnalisation des associations. Néanmoins il leur donnait des obligations dynamiques de responsabilité dans la fonction représentative laquelle n'est pas figée une fois pour toutes, ceci est important par rapport au risque d'une représentation faisant office de filtre à l'émergence de nouvelles associations. Ce point devait être travaillé. Force est de constater que ces propositions d'institutionnalisation et de reconnaissance de la vie associative n'avancent pas et les associations sont de plus en plus contraintes, par la réforme de l'État et des collectivités, sur leurs modes de relations contractuelles. Il est très difficile de faire vivre des aspirations de réformes démocratiques quand on est de plus en plus contraints par des logiques de prestations dans des conventions qui n'offrent pas les moyens nécessaires à une mise en œuvre. Il faut donc prendre en compte cette contrainte externe.

Pour terminer, actuellement le système américain est clairement considéré comme un modèle de référence (cf. le préambule de la Loi de 2003 sur le développement du mécénat en France). En 2008, sur la base d'un dispositif américain, le gouvernement français a fait adopter le fonds de dotation alors qu'une grande partie de son administration y été opposée. Ce qui se joue là c'est la remise en cause de la prérogative jusqu'ici exclusive de l'État de définir l'intérêt général d'une cause et de l'organisation qui la porte (cf. la reconnaissance d'utilité publique). Or, malgré leur important dynamisme, les fondations américaines et le



mécénat sont aujourd'hui en crise majeure compte tenu de la crise financière, elles n'ont pas également répondu à toutes les critiques sur leur modèle de gouvernance. Il existe donc un effet ciseau qui fait qu'une association américaine se retrouve avec un risque d'absence de financement des fondations, lesquels font levier sur les financements des pouvoirs publics aujourd'hui en crise car issus de l'activité économique des territoires (pas de financement fédéral). Ceci est très grave car, ce qui définit l'intérêt général, c'est la capacité de « levée de fonds » des fondations d'entreprises américaines. Nous arrivons à un système qui inverse la construction de l'intérêt général : parce que quelqu'un est capable de mettre 20 millions de dollars sur la formation des mathématiques au Texas (la Fondation Gates) doublés de 20 millions de dollars d'une autre fondation (Intel), cela permet de créer une action publique du système éducatif au Texas où l'État régional ajoute 40 millions. Si ce sont les fondations d'entreprises qui créent l'action publique mise en œuvre par les associations, il y a un changement radical de système.

Il faut donc être prudent avec la vision comparative France-États-Unis du point de vue même du sujet de l'indépendance associative et de la démocratisation de l'action publique. Cette vision est pour autant très stimulante pour essayer de comprendre une évolution du système français qui n'est plus centré sur le seul acteur étatique dans la définition de l'intérêt général et des politiques qui le mettent en œuvre.



Jean-Paul COLLAS, sous-directeur de la Vie associative à la Ville de Paris

Je suis assez largement d'accord avec ce qui a été dit, mais je voulais ajouter une précision. Monsieur MATHIOT a dit que la prise d'un espace public par le monde associatif n'était pas encore, voire pas du tout, dans les mœurs françaises. Certes, puisque c'était inscrit dans les gènes des associations depuis la Loi de 1901. A partir du moment où la Loi de 1901 a été une loi de liberté, elle a, en quelque sorte, rejeté dans l'espace privé ce qu'elle créait, à



savoir l'association, donc elle excluait de fait sa prise d'assise sur l'espace public. Pour revenir à TOCQUEVILLE : « la liberté, c'est cher ».

Par ailleurs, dans l'ensemble des positionnements des associations, le partenaire, l'obligé, le client, le subordonné et l'adversaire ont été cités. J'aimerais bien entendre un autre terme, le cocontractant, bien qu'il soit inclus dans la notion de partenaire. Ce qui est important entre le pouvoir public et l'association c'est que le positionnement de chacun soit totalement clair. A Paris, les maisons des associations ne sont même pas des succursales de la Ville, elles sont la Ville. Et, est-ce qu'à partir du moment où nous nous présentons comme telles, le fait d'avoir de la part d'un pouvoir public la possibilité de proposer une offre indiscriminée (on ouvre une Maison des associations, on ne choisit pas les gens qui viennent), on offre une formation (on ne choisit pas les gens qui viennent, ce n'est pas une subvention), nous n'apportons pas un élément de réponse à l'absence d'équivoque qui doit régner dans les relations entre pouvoir public et associations ?

***L'association =
co-contractant***

LUC DE BACKER

Voilà le débat relancé ! Comment trouver la bonne distance, le bon positionnement, entre une puissance publique qui s'intéresse à la vie associative, et qui peut donc générer des services pour les associations, et des associations qui revendiquent leur autonomie au sein d'une Maison des associations ? Comment trouver des solutions intermédiaires ou complémentaires ? Ce sont les questions posées aux trois participants à la table ronde.



TABLE RONDE

avec la participation de **Danièle POISSENOT**, élue de Besançon (25), de **Tony MACQUET**, élu de Roubaix (59) et de **François DESMERO** du conseil local de la vie associative d'Aubagne (13)

Collectivités / associations : comment améliorer nos pratiques ?



Les trois questions en débat :

- comment percevez-vous les attentes réciproques entre le monde associatif et les collectivités territoriales ?
- comment travaillez-vous un an après les élections, sachant qu'il reste au moins cinq ans pour améliorer les choses ?
- quelles sont vos attentes vis-à-vis d'un réseau tel que le RNMA, pour travailler ensemble, échanger des idées et améliorer des pratiques ?



Comment percevez-vous les attentes réciproques entre le monde associatif et les collectivités territoriales ?

Danièle POISSENOT,

Présentation : fraîchement élue à la Ville de Besançon, adjointe au Maire, adjointe à la vie associative et adjointe d'un quartier prioritaire – Besançon a une Maison des associations municipale

Besançon est une ville moyenne de 120 000 habitants qui compte, sans prendre en compte l'agglomération, 900 associations pérennes et 300 « volatiles ». Besançon a une histoire associative très importante, les associations ont eu un pouvoir politique et continuent à l'avoir peu ou prou. Les attentes de la Ville de Besançon sont nombreuses.

Une ville ne peut fonctionner avec un lien de cohésion sociale qu'avec une vie associative riche : la Ville de Besançon souhaite donc développer cette vie associative. La pérennité des associations est un signe de bonne santé des associations mais aussi de la politique de la Ville.

Besançon attend beaucoup de l'expertise et de la technicité des associations qui nourrissent des réflexions. C'est un aspect de la démocratie participative pris en compte par la Ville qui, lors du renouvellement des conseils de quartiers a décidé de les rebaptiser « conseils consultatifs des habitants ». Les conseils de quartiers ont été très importants mais cette belle expérience a montré ses limites. Comme pour toute action de démocratie participative, il faut agir avec délicatesse. Les conseils consultatifs des habitants ont pour but de définir une politique pour et avec les associations.



Les associations sont partenaires indispensables et complémentaires de l'action municipale car elles travaillent pour l'intérêt collectif et interviennent souvent dans des champs d'activité que la Ville n'a pas obligatoirement, comme par exemple le soutien scolaire. Dans ce cadre je dois faire très attention à ne pas privilégier le quartier dont j'ai la charge, quartier où les associations sont fortes et bien implantées.

Le monde associatif est un acteur de terrain sur lequel une collectivité territoriale peut s'appuyer pour faire face à des problèmes ponctuels, comme ce fut le cas en 2005 lors des violences dans les banlieues. La Ville a sollicité la participation des habitants et des associations pour voir comment retrouver une cohésion, en partenariat.

Les associations veulent garder une liberté d'action, c'est clair et indispensable. Elles craignent l'instrumentalisation venant du politique et la perte de leur indépendance. Les demandes sont diverses : locaux, subventions, aides logistiques, soutien et conseil. Besançon, par le biais du « Centre 1901 » met des formations à disposition des associations et offre de l'aide au développement de projets. La dernière réunion était un Petit Déj' avec les présidents d'associations pour étudier le toilettage des statuts, son succès a dépassé nos espérances.



Tony MACQUET,

Présentation : adjoint à la vie associative de la Ville de Roubaix, fut auparavant président de la Maison des associations de cette ville – Roubaix a une Maison des associations à gestion associative

Passer du statut de responsable associatif à celui d'adjoint municipal à la vie associative fait se poser des questions. Soit on est un élu qui, dans une vie antérieure fut président d'une grosse structure associative, soit on se dit qu'on a un CDD de six ans et qu'il sera peut-être possible de mettre en place tout ce qu'on espérait lorsqu'on était président associatif afin d'améliorer la situation. Mais, une fois élu, il apparaît que les choses ne sont pas si simples.



En prenant mon mandat, j'ai essayé d'imaginer qu'il n'y avait plus d'associations à Roubaix pour mieux appréhender leur situation (chose que j'avais déjà faite quand j'étais responsable associatif). Les associations font partie d'un paysage politique à la française. Ce sont les nombreux combats des syndicats et des partis politiques, notamment ceux en faveur de la laïcité, qui ont permis l'émergence de la « Loi 1901 ». Depuis les années 1980, les rebelles ne se trouvent plus dans les associations : il y a explosion de collectifs, groupes qui n'ont pas envie de travailler avec les collectivités, qui ne sollicitent pas de subventions. Nous sommes incapables de chiffrer ces collectifs qui sont cependant une part importante de notre société.

Aujourd'hui, on crée une association Loi 1901 pour être reconnu. Ensuite on cherche à être entendu, écouté par les pouvoirs publics, à créer une relation. Puis on cherche des locaux, on cherche de l'argent. Enfin on cherche à partager, pas toujours avec d'autres associations mais avec les pouvoirs publics, on a envie de peser de plus en plus sur les choix politiques. C'est ainsi que beaucoup d'élus associatifs deviennent des élus de la vie locale.

L'attente de la Ville est d'avoir un tissu associatif vivant, qui amène quelque chose à la Ville, qui répond à des besoins élémentaires que les pouvoirs publics ne peuvent ou ne souhaitent pas pourvoir.

Les rebelles ne se trouvent plus dans les associations

A Roubaix, 1 200 associations sont répertoriées, 800 sont vraiment actives et 400 d'entre elles sont subventionnées (de 400 à plusieurs dizaines de milliers d'euros par an). La Maison des associations est un pôle assez important et reconnu par tous. Plus de 200 associations y sont inscrites mais plus d'un millier participent régulièrement à ses activités.

Sa spécificité est de déborder de la Ville pour englober le Roubaisis et même au-delà, des associations lilloises sont inscrites. Cette Maison s'inscrit dans un cadre métropolitain : la métropole compte 1,2 millions d'habitants et prend le pas sur toutes les villes. Il y a eu des transferts de compétences dans le cadre de la Loi de 1968 mais il fallu 30 ans pour travailler sur une nouvelle gouvernance, le transfert d'autres compétences, dont la compétence associative. Aujourd'hui, la communauté urbaine de Lille ne finance que des associations qui rayonnent sur la métropole (club de football par exemple). Or, avec les mises en réseau, il y



a de plus en plus de partenariats et d'associations qui travaillent en extraterritorialité. Mais il y a une réelle inégalité entre les communes composant la métropole : Lille avec plus de 200 000 habitants et Warneton qui doit en compter 300 ou 400. Créer une association à Lille est relativement facile, il faut trouver des partenaires (la Ville) puis monter un dossier de subvention Ville/État. Mais créer une structure solide à Warneton est bien plus difficile. Pour mieux travailler sur les territoires, il faut changer de compétences et, là, il y a une attente qui va au-delà de la commune.

Les collectivités attendent des associations qu'elles défendent des valeurs souvent mises à mal dans des discours : valeurs républicaines, humanistes et laïques. L'un des problèmes rencontrés est la fragmentation du tissu associatif : 25 clubs de football à Roubaix ! Ceci est dû à des difficultés d'organisation et des problèmes de personnes. Et quand un tel éparpillement existe, il y a aussi éparpillement des subventions.

François DESMERO,

*Présentation : membre du conseil local de la vie associative de la Ville d'Aubagne –
Aubagne a une Maison des associations municipale*

Aubagne a un service de la Vie associative, une Maison des associations et un conseil local de la vie associative. Ce conseil local est une association libre de 30 dirigeants associatifs de la ville, il fonctionne avec un budget participatif et travaille pour l'intérêt général associatif local. Le lien se fait très directement avec le monde associatif : le conseil est représentatif des différents secteurs (sport, culture, etc.), il constitue aussi une sorte d'interface entre les associations et la Ville.



Le rapport qui existe entre la collectivité et les associations est, de mon point de vue, le suivant : les associations constituent un outil pour la poursuite des objectifs politiques, la Ville est un outil pour que les associations atteignent leurs objectifs. Ce mode de fonctionnement pourrait être qualifié d'instrumentalisation croisée. Les questions qui se posent sont : la grandeur du territoire est-elle adéquate ? quels sont les moyens de la Ville ? Les villes ont besoin des associations pour le lien social. Elles aident plus facilement une association de 500 adhérents qui jouent au bridge ou au football et aident moins 2 philosophes qui vont se réunir dans un café. L'important dans ce rapport, que ce soit du côté des associations ou de celui de la collectivité, est sa loyauté et, si possible, sa transparence.

Le conseil local lutte pour que cette transparence soit une réalité. Il y a 2 ou 3 ans, au cours de la réunion annuelle avec Monsieur le Maire et les élus concernés, nous avons demandé l'autorisation de travailler sur les dossiers de subventions, c'est-à-dire la définition de critères d'attribution. Le Maire a estimé que, seuls, ils n'étaient pas très performants sur ce sujet et il a accepté. L'élaboration de ces critères suit deux axes : des critères objectifs (la vie associative, la vie démocratique dans l'association, les comptes) et des critères plus subjectifs (qui est en relation avec qui, qui fait du lobbying, qui est là depuis longtemps, qui ne peut être changé). Pour cela, à chacune de nos réunions, nous recherchons la transparence. L'évolution de la définition de ces critères n'est pas très



nette au bout de 3 ans. Nous avons contre nous des associations subventionnées chaque année quels que soient leur activité et l'état de leurs comptes. Des raisons politiques existent aussi, il est difficile de dire au club de football : « Nous avons des difficultés, bien que vous ayez 3 000 adhérents vous recevrez 50 000 euros de moins car nous avons décidé de verser 50 fois 1 000 euros à des philosophes qui se réunissent dans des cafés ».

***Voir ce qui réunit les
acteurs***

Loyauté. Les institutions ne peuvent pas promettre aux associations ce qu'elles ne peuvent pas tenir. Les associations, en règle générale, mènent leurs projets à bien car leur existence en dépend. Nous avons besoin de la reconnaissance de l'institution, de la reconnaissance du projet associatif et de la reconnaissance des personnes qui sont à l'intérieur de ce projet associatif.

Henri BUSNEL

Je souligne que vous avez parlé d'attentes croisées et non d'attentes réciproques, ce qui laisse entendre que vous vous situez sur un niveau de relations que l'on pourrait qualifier d'utilitaires : les uns attendent des autres qu'ils soient avant tout utiles à leurs projets. Cela nous renvoie aux réflexions que nous avons conduites au sein du réseau sur l'autonomie, qui est la capacité de chacun de concevoir et de conduire ses propres projets. Monsieur COLLAS parlait tout à l'heure du contrat, et de son aspect "réaliste et concret".

Monsieur MATHIOT

J'observe tout d'abord qu'Aubagne, avec la proximité de Marseille, est peut-être dans la même situation que Roubaix avec la proximité de Lille. Dans ce dernier cas, l'un des enjeux sur une agglomération de 1 200 000 habitants est de réfléchir à une mise en réseau qui permette à la fois une économie d'échelle et la qualité de la formation.

Je souligne ensuite que la richesse de la vie associative vient d'être illustrée par les trois situations différentes qui viennent de nous être présentées. Il faut essayer de cadrer, encadrer, organiser, professionnaliser mais en même temps il faut être

***Être attentifs aux
contextes locaux***

très sensible aux situations locales, aux histoires locales, aux tropismes locaux, aux traditions. Il faut trouver le juste équilibre entre les logiques locales et la dimension culturelle car, par rapport aux États-Unis, ce qui est intéressant c'est de regarder ce que font les autres dans et hors de nos frontières. Le modèle américain n'est pas souhaitable pour les raisons qui ont été évoquées par Monsieur ADDA, cependant il nous guette : dans le domaine de la recherche, l'École d'économie de Toulouse a obtenu 50 millions de l'État car elle en a levé 50 millions dans le privé. La France ne peut pas fonctionner à l'américaine pour des raisons de principes et de valeurs, les traditions, y compris politiques, entrent également en jeu. Il faut donc arriver à voir ce qui réunit les acteurs et peut être appliqué, élargi un peu partout, et en même temps tenir compte des spécificités locales.



Interventions sur les attentes des villes

Saint-Nazaire – Jacques LE THILY, élu municipal et président de « Saint-Nazaire associations »

Les exposés ont été de très haute qualité, même si nous avons vu se dérouler des tableaux que nous vivons dans nos villes depuis que nous y militons et les côtés provocateurs étaient de bon aloi.

Saint-Nazaire vit depuis 25 ans au rythme d'une gestion municipale à tendance jacobine : nous faisons un programme que les nazairiens cooptent depuis 60 ou 70 ans. A la fin du programme, avant les élections, les nazairiens donnent leur avis. Avec le dernier mandat, le système a changé : des conseils de quartier ont été mis en place. Ce qui a donné la possibilité de dire que c'est la Ville qui « tient » les associations. Le tissu associatif a alors désigné comme présidents non pas des politiques mais des associatifs. Une ambiguïté était que l'Office municipal des sports (OMS) est très important et que la vie associative est éclatée en deux : « La Vie associative » et « Saint-Nazaire associations », l'OMS (Office municipal des Sports) ne faisant pas partie de « Saint-Nazaire associations ». Depuis le dernier mandat nous essayons d'intégrer le milieu sportif au monde associatif.

***Rendre du pouvoir
aux associations***

Les associations sont partie intégrante de la gestion municipale, leur poids est important mais nous avons constaté qu'il y avait une désaffection du milieu associatif par rapport à l'équipe municipale. Nous avons donc décidé une réorientation qui perturbe tout le système mis en place depuis des décennies. Pour rendre un peu de pouvoir aux associations, le président de l'OMS et de « Saint-Nazaire associations » ne seront plus des politiques. C'est une volonté politique mais également un besoin associatif.

Roubaix – Coprésident de la Maison des associations

Je ne suis dans le milieu associatif que depuis 15 ans. Aujourd'hui, nous avons un mode relationnel particulier dans le cadre de nos demandes de subventions. Nous savons que nous sommes en crise, dans un espace de restrictions. Mais ce qui m'intéresse c'est l'espace associatif qui est laissé dans l'accès au pouvoir faire, notamment l'accès aux financements, accès nécessaire pour pouvoir continuer à faire.

Je veux dénoncer une dérive qui me paraît être très grave.

Nous avons été frappés de plein fouet par la pénétration de la comptabilité d'entreprise : elle nous met dans la nécessité de respecter un cadre pour restituer voire produire ou penser nos actions associatives. Regardez un dossier politique de la Ville maintenant et il y a 10 ans, regardez la façon que vous avez de témoigner de votre objet social, de la plus-value que vous apportez, etc. Vous êtes soumis à une barbarie douce sous forme de petites cases qu'il faut cocher. Ceci fait, votre dossier vous revient comme étant « incomplet, pas suffisamment renseigné ».

***Aujourd'hui,
on résume
le projet à
l'action***

Cette violence est parfois une forme de douceur contractuelle liée à la réception de financements publics et se traduit immédiatement par une nouvelle forme de violence autour



de « qu'as-tu fait comme actions ? ». Aujourd'hui le projet associatif se résume à l'action et nous avons été démunis d'une plus-value : celle de notre capacité à penser. Il nous est demandé de faire et non plus d'être. Une société qui est dans cette relation d'efficience est dans une déficience évidente du côté de l'humanisme.

Mon attente est de proposer un minimum de résistance. J'aime comparer les associations à des avisos, ces petits bateaux qui ouvrent des voies d'eau. Certains ouvrent des voies qui vont être navigables pour de gros porteurs, d'autres ouvrent de petites voies navigables. Il faut que nous puissions nous maintenir du côté de la plus value sociale, au sens très large, c'est-à-dire pouvoir faire financer autre chose que de la seule action, et ceci pour que la société continue à progresser et vivre avec son temps.

La question de l'évaluation est en effet centrale. Mais, selon vous, les associations se sont-elles suffisamment approprié cette question ? Il serait intéressant que le secteur associatif puisse proposer des alternatives aux pratiques "administratives" et aux critères purement quantitatifs ?

L'association qui m'emploie est dans le secteur médico-social et nous avons dû faire l'effort de nous qualifier hautement, parfois plus que dans des entreprises privées : je suis entre comptabilité analytique projective et comptabilité analytique réalisée. Pour nos financeurs, je dois être capable de donner le nombre d'heures passées pour réaliser chaque type d'activités. Nous avons donc dû reformuler notre activité ce qui a provoqué un certain nombre de deuils pour avoir cette posture que nous ne désirions pas. Mais tout le monde n'est peut-être pas en capacité de pouvoir et de vouloir le faire. Il y a un vrai danger dans le choix des projets de société et de la plus value de l'esprit associatif même.

Quelles sont, actuellement, les priorités des différentes villes dans les relations avec les associations ?

Besançon

Nous avons plusieurs dossiers prioritaires que nous traiterons successivement car nous sommes soumis à des restrictions budgétaires. La vie associative à Besançon, ce n'est pas que le Centre 1901, ce sont aussi des « moyens associatifs », service de logistique et de locaux, et c'est aussi le « Kursaal », espace théâtral, lieu phare de la Ville, principalement mis à disposition des associations à titre gratuit ou à forfait entretien.

Nous souhaitons contractualiser ou conventionner avec certaines associations par des mises à disposition de personnel, pour l'organisation de manifestations ponctuelles. Par exemple, nous avons un comité des fêtes indépendant mais contractualisé : la Ville met à disposition 1 500 heures de travail municipal pour aider le comité des fêtes dans le cadre de ses événements (notamment le carnaval - qui attire environ 100 000 personnes sur deux jours - et des fêtes d'été), un budget et de la logistique. Cet exemple va se reproduire pour de grosses associations qui organisent de grosses manifestations.

Notre dossier prioritaire est l'établissement d'un guichet unique, comme nous l'avons inscrit dans le programme municipal. Ce guichet unique des associations concerne les mises à disposition, les subventions, la logistique, les délégations (sports, culture, etc.). Ce guichet unique permettrait de valoriser l'aide apportée par la Ville. Dernièrement le vice-président d'une association a poursuivi son président pour des détournements de fonds et la Ville, qui



était censée avoir donné une subvention de 1 500 euros a été interrogée. Il a été très difficile de trouver quelle délégation avait octroyé cette subvention, ce qui prouve qu'il est urgent de faire un état des lieux et de clarifier qui est qui et qui fait quoi.

Il faudra prendre du temps car c'est un dossier très complexe. Par exemple, la délégation « Sports » a ses prérogatives en matière de subventions par rapport aux clubs, il faudra voir entre collègues, avec les associations... Le Centre 1901 sera la figure de proue de ce premier chantier.

Roubaix

La priorité était d'avoir assez d'argent pour financer les associations, alors que les recettes sont en déclin et que la volonté du Maire de Roubaix est de ne pas augmenter les taux d'imposition.

Nous avons donc fixé des priorités. Des associations travaillaient déjà sur nombre d'entre elles. Nous avons augmenté le budget de la masse associative de 3,6 %. Aujourd'hui, à Roubaix, 16 millions d'euros vont au monde associatif, qui inclut des structures paramunicipales, des centres sociaux et autres structures dont les financements sont pérennisés depuis de très nombreuses années.

Parmi les autres priorités il y a la pérennisation du secteur associatif. De trop nombreuses associations ont mis la clé sous la porte ces dernières années, pas seulement pour des raisons financières mais souvent à cause de conflits d'intérêts et parfois d'une très mauvaise gestion. Ce qui nous amène à réfléchir sur l'accompagnement des associations, le soutien à la vie associative. Car, pour fortifier le monde associatif, il faut lui donner des outils et des moyens. Il faut aussi permettre aux associations d'être des initiatrices, d'expérimenter sur le terrain. N'avoir que des associations prestataires de services signifierait tourner en rond. Le monde associatif réfléchit souvent avant le monde politique. Nous devons évaluer les grosses associations mais nous devons, dans cette évaluation, laisser une marge à l'initiative et à l'expérimentation. Si nous demandons seulement aux associations d'apporter ce qui leur est demandé en tant que prestataires de services, il y a risque de subordination. L'expérimentation est laissée à la liberté des associations, ce n'est pas aux élus de dire ce qu'il faut faire. C'est permettre aux acteurs associatifs de réaliser ce qu'ils ont décidé de faire.

***Donner des outils et
des moyens***

Dans la manne financière dévolue aux associations, nous avons sur Roubaix un CSP que je préside, conseil qui évalue les associations et détermine si les critères d'attribution des subventions sont valides après avoir été examinés par les différents services et élus thématiques. Nous avons des recettes non affectées qui nous permettent d'attribuer des subventions à de nouvelles associations ou à des associations déjà financées qui nous soumettent un projet nouveau et intéressant. Certaines associations ne vont faire que de l'expérimentation, par exemple dans le domaine culturel et il est difficile de prévoir leur résultat. Il faut donner une marge à la Maison des associations pour qu'en cours d'année elle puisse concrétiser une idée nouvelle.

Une autre priorité est chez nous aussi la mise en place du guichet unique car il y a éclatement des compétences relatives à la vie associative entre différents services. C'est très décourageant quand on ne sait pas à quelle porte frapper.



Et puis il a fallu attendre la mise en place des conseils de quartiers pour travailler à un Conseil consultatif à la vie associative avec le danger que ce soit une instance supplémentaire qui finalement ne répondrait pas aux besoins. Il faut donc prendre le temps d'adapter ce conseil consultatif. L'essentiel étant d'avoir la possibilité, une fois par an, d'organiser des rencontres officielles entre élus et élus associatifs, peut-être sous forme de commissions paritaires comme cela se passe à Rennes.

Avez-vous l'intention de prendre des initiatives sur les questions multiples posées par l'intercommunalité ?

La Maison des associations bouge et secoue certains élus communautaires ce qui est très bien. Il y a initiative commune entre les MDA de Roubaix, de Tourcoing, de Lille et la Maison régionale de l'environnement et des solidarités à Lille qui ont envie de créer un Salon. Ces quatre structures sont regroupées dans le « Forum des 4 maisons » avec, entre autres, la création du Salon des associations mais aussi l'Observatoire de la vie associative qu'il semble opportun de créer sur le territoire intercommunal. Cette démarche issue du terrain associatif est intéressante et nous devons l'accompagner. A chaque réunion de la Communauté urbaine nous essayons de faire avancer les choses et, actuellement, il y a prise de conscience de l'inégalité des territoires et des besoins de mise en réseau, de mutualisation. Mais cela nécessite que des lois passent pour faire des transferts de compétences car cela signifie que de l'argent n'irait plus aux associations mais à la communauté urbaine de Lille qui elle-même refinancerait.

Aubagne

Pour cette année, on pourrait dire que la priorité c'est surtout ne pas bouger.

Côté Ville, on met à plat des moyens mis à disposition des associations : réorganisation, comptabilisation des heures du personnel municipal, etc. La difficulté étant de savoir comment communiquer les nouvelles restrictions.

La position du Conseil local est pour le moment celui d'un mur empêchant la Ville d'aller trop violemment vers le monde associatif pour lui dire que c'est la crise. Mais ce rapport est normal car le monde associatif est difficile à appréhender et les services de la vie associative sont là pour cela. Ils connaissent le monde associatif, peuvent faire l'interface, peuvent dialoguer avec lui, voir les enjeux, estimer ce qui est vital ou non. Quand les autres services municipaux passent au-dessus des services de la vie associative, ils se trouvent confrontés à des blocages.

Par ailleurs, la Ville et le Conseil local des associations travaillent depuis un certain temps sur la mise en coopération des projets, la mise en synergie des associations qui serait profitable autant pour la collectivité que pour les associations. Tout va être désormais orienté vers ce but : faire en sorte que les associations travaillent ensemble, qu'il s'agisse des associations sportives qui se sont peu à peu intégrées, ou des associations culturelles et caritatives qui sont un peu à part. Ceci rendrait les projets moins coûteux en finances tout en répondant aux besoins en allant chercher les ressources les uns chez les autres.

***Coopérer sur des
projets***



Échanges avec les participants

Question posée à l'élus de Roubaix

Comment faire pour faire voter des budgets non affectés qui franchissent le contrôle de légalité ?

Réponse : il suffit de les mettre en recettes non affectées ce qui est tout à fait légal.

Philippe FAUCHEUX, responsable du service Jeunesse et vie associative de Grenoble

La conjonction de deux éléments fait que les services sont obligés de rationaliser : il s'agit d'une part de la crise financière qui se traduit surtout par des baisses de recettes qui oblige à définir des priorités et, d'autre part, de l'arrivée de nouveaux élus aux délégations, tout en ayant conservé la même majorité municipale. Les services sont donc obligés d'optimiser les moyens qui sont mis sur les grosses associations que j'appellerai des « associations de gestion ». La distinction n'a pas encore été faite mais il y a notamment des associations qui agissent dans le domaine culturel et socioculturel qui pourraient être dans des délégations de service public. Ni la collectivité ni ces associations n'auraient à en rougir et nos relations seraient peut-être plus claires.

Pour dégager les moyens pour satisfaire les nouveaux besoins des élus ou des associations émergentes, la seule possibilité est donc de rationaliser et d'optimiser les subventions accordées à ces grosses associations. Le chiffon rouge de "l'Éducation populaire en train d'être cassée à Grenoble" est immédiatement brandi. Nous ne voulons plus signer avec la fédération des MJC si la contrepartie ne nous apparaît pas suffisamment justifiée. Cette décision est prise au regard de la production de ces fédérations par rapport à nos attentes. Nous remettons en cause un partenariat très ancien qui, depuis un certain temps, ne donnait plus les résultats escomptés, mais ce n'est pas le seul partenariat en cause. Quand on globalise les associations dans un même ensemble, il faut prendre en compte qu'il y a à Grenoble des associations de gestion qui brassent plusieurs centaines de milliers d'euros, et d'autres qui vivent chichement avec quelques centaines d'euros : les exigences entre ces deux types d'associations ne peuvent être les mêmes.

**Rationaliser et
optimiser**

Il est dommage que la politique de la Ville uniformise tout mais les contraintes appliquées aux grosses associations sont complètement justifiées. Et les pouvoirs publics ont même le devoir de demander des comptes très clairs et une transparence complète à ces associations. Le débat est lancé à Grenoble : rationaliser les grosses associations pour donner aux petites.

Dominique BECOT, élu à Blains (Loire-Atlantique),

En tant qu'élus à la vie associative, au lien social et à la jeunesse, dans une ville semi-rurale de 10 000 habitants, je me suis posé la question de la représentativité associative. C'est une question fondamentale que je résume en deux points :

- représentativité pour que faire : voulons-nous représenter la vie associative par rapport au pouvoir public ?
- représentativité de qui : principalement des bénévoles, moteurs de la vie associative ?



La question de la place des bénévoles dans la vie associative se pose : y a-t-il un espace de parole pour les bénévoles au même titre que pour les salariés qui ont, par exemple, celui des prud'hommes. Où se trouve la parole bénévole, qui peut l'entendre pour se désaxer de la relation pouvoir public / vie associative ?

**Reposer la question
de la représentativité
associative**

A Blains, il y a 160 associations, dont une centaine fonctionne de manière pérenne. En début de mandat, on faisait le constat d'une dérive de gouvernance associative, à tel point que 40 % des associations ne demandaient plus de subventions.

La question du dossier unique de subvention a été réglée avec quelques difficultés car les associations n'avaient pas l'habitude de contraintes en matière de gouvernance et en particulier de présentation de documents. Un conseil financier et méthodologique a donc été mis en place. Un conseil communal de la vie associative et du bénévolat a été créé, il se compose de 15 élus et de 15 représentants du tissu associatif élus par leurs pairs. Un groupe technique d'une dizaine de bénévoles a travaillé sur un « statut » pour avoir la parole du bénévolat sur les demandes de formation, de coopération, de représentativité des bénévoles et ce, quelle que soit la nature des associations.

Quelles attentes vis-à-vis d'un travail en réseau ?

Besançon

La réponse est dans ce qui vient de se passer. Tous les échanges qui viennent d'avoir lieu sont « le réseau » : échanges d'informations, de compétences, ensuite échanges de diagnostic mais aussi échanges de documents. Au-delà de tout ce que peut apporter ce réseau, j'attends de lui que des groupes de travail soient mis en place sur le guichet unique, caisse à outils qui doit être créée pas les élus et les associations.

**Créer de
l'échange**

Roubaix

Pour nous « guichet unique » ne veut pas dire globalisation des subventions aux associations, nous avons des budgets affectés à chaque délégation. Par contre, « guichet unique » signifie qu'une association peut s'adresser directement à la Ville sans passer par des méandres incroyables, frapper à plusieurs portes, c'est plus cohérent et plus facile pour nous.

La Maison des associations de Roubaix est indépendante mais travaille en étroite collaboration avec la Ville car elle est reconnue localement comme LE pôle associatif. C'est une chance d'avoir cette structure qui connaît bien le monde associatif de Roubaix et de ses environs. Elle va se recentrer sur ses missions premières qui sont l'accompagnement aux structures associatives pour permettre aux associations d'exister.

La première chose pourrait être d'assurer l'hébergement des associations mais notre Maison est vétuste, notre volonté est donc d'accroître sa capacité d'accueil et surtout sa fonctionnalité, d'en faire un vrai pôle ressources avec accès à de la documentation.



L'an dernier une structure de suivi des associations en difficulté a été créée, cet axe sera poursuivi et renforcé, avec l'appui de la Région. Elle a bien fonctionné, parfois en suivant les associations en difficulté structurelle depuis des années jusqu'à leur fin, mais elle a au moins permis aux dirigeants de vivre une fin de vie de leurs associations de façon plus sereine.

Ceci amène à un autre débat qui est celui de faire reprendre les activités d'associations financées à fonds perdus par d'autres associations.

La Maison des associations doit également être une force de propositions, elle doit pouvoir nous bousculer. Une collectivité territoriale aura toujours besoin d'être dérangée parce que son fonctionnement est tellement complexe qu'il est difficile de toujours garder les pieds sur terre. Nous pouvons bien entendu être également interpellés par le RNMA.

Aubagne

Il est nécessaire que le réseau rappelle en permanence à toutes les Maisons de la vie associative, qu'elles soient associatives ou municipales, l'importance de leur existence. sans ces maisons, ces lieux, ces interlocuteurs, nous sommes perdus devant la complexité des institutions, la multiplicité des interlocuteurs, etc. Ces Maisons défendent les associations auprès des institutions et elles défendent les institutions auprès des associations.

***Rappeler aux Maisons
l'importance de leur
existence***

Elles ont un rôle central et ne sont pas à la bonne place dans la transversalité : il y a le service culture, le service sports... et en dessous le service de la vie associative alors qu'il devrait être au-dessus. Ce n'est pas de la hiérarchie, les Maisons de la vie associative devraient être un passage obligé entre les services et les associations.



Synthèse de la table ronde

Luc DE BACKER, président du RNMA et président de la Maison des associations de la Ville de Tourcoing, Maison associative qui va fêter ses 50 ans d'existence

Synthétiser ce qui a été dit lors de cette matinée est une gageure, je voudrais simplement focaliser sur quatre points.

Évolution du contexte

Je suis surpris positivement de voir comment le fait associatif commence à être perçu, reconnu, pris en compte par les pouvoirs publics. Il n'est qu'à voir notre salle. Il y a 10 ans, le Réseau national des Maisons des associations se composait d'une douzaine de Maisons réunies spontanément, voyez combien nous sommes aujourd'hui. Aux dernières élections



municipales, une énorme majorité de municipalités ont créé des postes d'adjoints à la vie associative. Auparavant il y avait des adjoints à la culture, aux sports, etc. qui géraient LEURS associations. Nous avons là l'émergence du fait associatif au-delà même des champs d'activités.

D'autre part, les municipalités, même en situation de difficultés budgétaires, s'investissent massivement dans la création de structures : les Maisons des associations fleurissent. Le RNMA est très sollicité, non pas simplement parce qu'il est très bon, mais parce que les Villes désirent créer ces structures et ont quelques difficultés à les imaginer. Il y a donc un investissement lourd en termes de budgets, de moyens humains, de locaux. Cette nouveauté, qui a maintenant cinq ans, peut-être illustrée par la Ville de Paris qui, pratiquement ex nihilo, a créé 20 Maisons des associations sur un mandat, plus un centre d'informations et de ressources, c'est colossal.

Difficulté à appréhender la vie associative

Le flou artistique le révèle quand il s'agit d'estimer le nombre d'associations : déclarées, pas déclarées, de fait, vivantes, moribondes, mortes... De plus qu'est-ce qu'une association, quels points communs entre une association de quatre membres et celle qui gère des pans entiers de politique publique et perçoit des moyens colossaux ? Cette complexité fait que nous avons du mal à mettre les choses face à face.

En mettant en perspective les deux remarques que je viens de faire, je me dis : ne risque-t-on pas, face à cette difficulté de le cerner ce maquis associatif, de mettre en place des réponses claires, nettes, structurées ? Les services publics se disent aujourd'hui : essayons de mettre un peu d'ordre, de structuration ; désignons des élus ; créons des services ; nous allons administrer la vie associative qui est incapable de le faire elle-même.



Qu'est-ce qu'une Maison des associations ?

Si je me fonde sur ce que j'ai entendu au cours de ces échanges, une Maison des associations se définit parce qu'elle est ancrée sur un territoire. Sa légitimité vient du fait qu'elle est en relation avec un territoire, ce n'est pas une filiale d'une structure nationale. Chaque territoire a sa spécificité, sa particularité et invente ses propres réponses.

Une Maison des associations considère les associations dans leur transversalité, en tous cas, elle ne retient pas les associations en fonction de leur champ d'intervention. Les fédérations le font : il y a des fédérations sportives, sanitaires et sociales, etc. Celles qui sont rassemblées dans la Conférence permanente des coordinations associatives (CPCA) le sont plutôt par champ d'activité, les Maisons des associations accueillent les associations d'un territoire donné mais dans leur totale pluralité.

La légitimité des Maisons des associations vient de leur connaissance fine des associations du territoire car nous vivons à leur proximité ; nous connaissons au quotidien les acteurs, les individus ; nous connaissons leurs noms, leurs besoins. A ce titre, nous sommes reconnus comme des agents permettant le développement de la vie associative.

*Proximité,
pluralisme et
compétence*

Une Maison des associations est un lieu de compétences. Compétence technique car mener une association est aujourd'hui une aventure, il faut une connaissance de plus en plus pointue pour monter des projets et des dossiers, pour gérer des finances, pour gérer le personnel quand on a des salariés (ce qui est une difficulté majeure), etc. Les Maisons des associations doivent donc être capables de développer une expertise technique permettant aux associations de se libérer d'un certain nombre de charges ou au moins d'angoisses car elles seront accompagnées dans cette démarche technique. Ceci me paraît excessivement important mais j'ai un peu peur que la nécessaire compétence technique - attention, je ne la mets pas en cause ! - n'amène les Maisons des associations à se positionner comme des sortes de technostructures supplémentaires. Qu'importe qu'elles soient services municipaux à la vie associative ou structures associatives, ce qui importe c'est le risque de devenir STRICTEMENT des services techniques.

Ne serait-il pas urgent de repousser le balancier du côté de la compétence militante ?

A force de dire "les dirigeants associatifs doivent être de bons techniciens et nous, Maisons des associations, nous allons les aider sur cette dimension technique", n'abandonnons-nous pas la dimension du sens ? Qu'est-ce qu'une association sinon un lieu de citoyenneté ? Un lieu où des citoyens décident de sortir de l'individualisme pour se mettre, ensemble, au service d'un bien commun. Cela me paraît fondateur et fondamental dans une société. Alors, comment allons-nous développer cette compétence militante ?

A propos de l'expertise d'usage : on peut se demander si une Maison des associations développe ce qui relève plus du sens que de la technique:

- quand elle aide des associations à mieux se connaître les unes les autres, quand elle fait du lien entre elles ; est-ce technique ? est-ce du sens ? est-ce du militantisme ?
- elle aide une association à définir, à clarifier son projet, à donner des orientations ?



- elle propose à plusieurs associations travaillant sur le même secteur de se mettre ensemble, de créer de synergies, de bâtir des projets communs ?
- elle aide des associations à porter leurs paroles auprès des élus, à structurer une parole collective, ce qui relève d'une compétence militante ?
- elle rend visible ce qu'est la vie associative avec ses forces et ses faiblesses et quand elle décide de rendre compte auprès des élus et des pouvoirs publics des attentes, des difficultés, de ce que vivent les associations, elle est alors au-delà d'une démarche strictement technique ?
- elle se positionne entre les citoyens seuls ou réunis en petites associations, les élus et techniciens ?

Et la liste peut être poursuivie...

Je n'aime pas l'idée de « super-service » car les Maisons des associations n'ont-elles pas de facto un rôle autre ? Et si la Maison des associations se positionne dans un rôle de service public, comme d'autres services, elle n'est jamais qu'un service de plus, un service technique de plus. Dans la mesure où une Maison des associations fait du lien entre les individus, les services et les élus, elle est ailleurs, elle est autre.

Je me demande s'il ne serait-il pas utile que le Réseau des Maisons des associations fasse naître cette réflexion pour que les collectivités territoriales dotent leurs Maisons des associations d'une capacité d'autonomie. Une capacité encadrée sans doute - car une structure publique répond aux règles publiques -, mais avec suffisamment d'autonomie, de liberté au sein de ce cadre, pour que la Maison des associations, quel que soit son statut, puisse être un lieu pépinière de la capacité d'entreprise, d'initiative, d'expérimentation et d'innovation.

Comment faire pour qu'une Maison des associations, quel que soit son statut, ne cherche pas à mettre sous tutelle, j'ai failli dire à mettre sous cloche, la vie associative parce que les élus s'en méfieraient un peu et qu'il est préférable d'avoir ces Maisons proches et en respect plutôt que dans leur liberté qui pourrait les faire se retourner contre l'instance publique.

En tant que « réseau » je me sens interpellé sur « la bonne distance, le bon positionnement » des Maisons des associations quel que soit leur statut d'origine. Comment peuvent-elles être dans une démarche claire ? J'ai bien aimé les mots de « transparence » et de « loyauté », les orientations nettement définies par ceux qui en ont la tutelle, élus politiques ou associatifs, avec la capacité cependant d'être des lieux d'autonomie et de liberté. Je crois que la notion de contrat et de co-construction de ce contrat serait une réponse extrêmement intéressante. Cela se traduit par la mise en place de chartes de bonne conduite entre associations et pouvoir public. La Maison des associations est le lieu qui peut focaliser ce type de démarche citoyenne.





**Réseau national des
Maisons des associations**

AGLCA - Maison de la Vie Associative
2 bd Irène Joliot Curie - 01006 Bourg-en-Bresse Cedex

02 99 66 87 18

contact@rnma.org - www.rnma.fr

Ont contribué à la réalisation de ce document :

- photographies : Claude ROGEAUX et Alain MERCKAERT, membres du bureau du RNMA
- transcription des interventions : Rozen MORVAN de la SCOP Comec comec@tact-conseil.com tél 04 67 72 28 67
- conseils pour la mise en page Claire BOURDAIS de OXALIS Troisième Fleuve clairebourdais@wanadoo.fr tél 04 74 98 26 65
- coordination : Henri BUSNEL, RNMA

